

1. Contrôle et responsabilité humains

L'IA est un outil, pas un auteur. Toute communication, qu'elle soit commerciale ou rédactionnelle, est soumise à un contrôle et à une supervision humains, et relève de la responsabilité de personnes (individus ou équipe rédactionnelle). Cela signifie, par exemple, que chaque étape de nos processus reste étayée et validée par une intervention humaine, et que les choix rédactionnels sont effectués de manière autonome par des personnes.

2. Intégrité et authenticité - transparence

Toute communication générée en partie ou en totalité par l'IA doit clairement l'indiquer. Ainsi, lorsque l'IA produit des images ou des textes, une mention claire est ajoutée, telle que « *créé à l'aide de l'IA* ».

L'authenticité signifie également que la créativité humaine ne sera jamais mise à mal. L'IA ne peut être qu'un simple outil.

Nos lecteurs, entre autres, ont le droit de savoir comment notre contenu est élaboré. C'est pourquoi il doit être possible, à tout moment, de communiquer de manière claire sur l'utilisation de l'IA, tant en interne qu'en externe, et de fournir des explications :

- pourquoi a-t-on fait appel à l'IA,
- quelles sources ont été utilisées,
- quels contrôles humains ont été effectués, et
- quels sont les contraintes techniques ou les risques pertinents.

Cette transparence ne s'applique pas seulement à nos lecteurs, mais aussi à nos fournisseurs, à notre personnel et aux autres parties prenantes.

3. Honnêteté, diversité et respect

L'IA ne doit pas renforcer les préjugés sociaux ou culturels. C'est pourquoi nous sommes attentifs aux biais implicites présents dans les ensembles de données, les prompts ou les résultats.

Les prompts sont rédigés avec soin et nous vérifions systématiquement la diversité, la sensibilité culturelle et l'inclusivité des résultats.

4. Durabilité et proportionnalité

L'innovation technologique va de pair avec la responsabilité écologique.

Les applications d'IA nécessitent une puissance de d'ordinateur et de l'énergie.

Nous n'utilisons l'IA que lorsqu'elle apporte une réelle valeur ajoutée et privilégions les fournisseurs qui adoptent une approche durable et transparente en matière de traitement des données.

5. Cadre juridique

L'utilisation des outils d'IA s'effectue dans le respect de toutes les obligations légales applicables, ainsi que des droits de propriété intellectuelle, des droits de la personnalité et des droits à la vie privée de chacun.

Nos journalistes s'engagent à respecter les directives du Conseil de Déontologie Journalistique ([CDJ – Conseil de déontologie journalistique](#)).

6. Education à l'IA

Nous nous engageons à encourager le partage des connaissances par le biais de :

- formations et workshops sur les compétences en matière d'IA;
- forums de discussion afin de partager nos meilleures expériences;
- collaboration avec des écoles et des centres de recherche.

Nous veillons à ce que nos collaborateurs maîtrisent les outils d'IA qu'ils utilisent (objectif, fonctionnalités, limites, contexte juridique). Nous veillons également à ce qu'ils continuent à se former, par exemple sur les nouvelles technologies d'IA, leurs conditions d'utilisation et la manière dont elles peuvent améliorer certaines tâches.

7. Evaluation et futur

Cette charte fait l'objet d'une évaluation annuelle et est modifiée si nécessaire, en tenant compte notamment des évolutions technologiques, des nouvelles législations européennes et belges ou des décisions importantes rendues par les cours et tribunaux.